

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021- 2022



Photo Franck Vogel pour le Fonds de dotation botanic

FONDS DE DOTATION BOTANIC

(Loi n°2008-776 du 4 août 2008) Déclaré le 16 juillet 2021 à la Préfecture de la Haute Savoie Récépissé de déclaration en date du 4 août 2021 JO 17 août 2021 (Annonce 1570) SIRET 919 524 686 00012

> 300 rue Louis Rustin – ARCHAMPS 74162 Saint Julien en Genevois

I - Présentation du FONDS DE DOTATION **BOTANIC**

Le Fonds de dotation botanic résulte de l'engagement du Groupe botanic®, Société à Mission depuis Février 2021.

La raison d'être du Groupe botanic® : Ensemble, retrouver le chemin de la nature.

Le manifeste rédigé, lors de la constitution de la qualité de société à mission, indique, entre autres:

"Que l'activité humaine peut et doit respecter la nature.

Que notre rôle est de concilier le développement et l'esprit d'entreprise, la satisfaction des clients et des collaborateurs, de nos partenaires, la vie des territoires, en symbiose avec la nature."

La création d'un fonds de dotation (ci-après le « FDD ») est tout naturellement actée en Juillet 2021, dans la continuité des ambitions du Groupe botanic®.

Le Fonds de dotation botanic® a pour objet la réalisation, directement ou indirectement, de toute action d'intérêt général visant :



Photo Franck Vogel

- la défense, la préservation et la protection des espaces forestiers naturels, leurs écosystèmes et leur biodiversité,
- la sensibilisation du public à la protection et la préservation des espaces forestiers naturels, leurs écosystèmes et leur biodiversité,
- la diffusion de connaissances et d'informations sur la préservation, la protection et l'avenir des espaces forestiers et leurs écosystèmes face aux défis environnementaux.

II - Les orientations du FDD

Lors du Conseil d'administration tenu le 13 juillet 2022, les membres ont convenu des premières orientations du FDD.

Au préalable : la définition de la Forêt et de sa biodiversité a été abordée, tant celle-ci peut être considérée sous différents angles. Il s'agit d'un écosystème naturel sur une vaste étendue où vivent une multitude d'espèces végétales et animales.

Ce n'est pas une culture d'arbres mono espèce.

Ce n'est pas non plus une mini forêt citadine.



Photo Franck Vogel

Les premières orientations du FDD actées en conseil d'administration sont les suivantes :

 des actions en France Métropolitaine : le FDD met en place des actions avec des partenaires opérateurs du monde forestier susceptibles de l'aider dans la mise en œuvre de son objet, avec une visée de proximité avec les sites des magasins du groupe. - l'axe pédagogique est convenu comme également prioritaire : il s'agit ici de trouver les moyens de transmettre auprès d'un large public des formations ou informations utiles à la compréhension du fonctionnement des milieux forestiers, leurs biodiversité, leurs souffrances et également leur utilité tant d'un point de vue environnemental, sociétal qu'économique.

LA SELECTION DES PROJETS

La sélection des projets se fait en amont des Conseils d'administration par le Président et Madame Valérie COTRO (en charge du pilotage au quotidien du FDD); le Conseil d'administration est ensuite appelé à valider ou non les projets avant mise en œuvre.



Le FDD accompagne en tant que mécène privé des actions d'intérêt général : les initiatives qui visent à sensibiliser les citoyens au rôle clé de des milieux forestiers sur le territoire et plus largement pour la planète.



Le FDD privilégie le financement de projets durables.

Le FDD peut s'engager sur un soutien pluriannuel (sur 2 ou 3 ans) sur des projets à moyen terme, assurant ainsi une sécurité à un projet.



III - Fonctionnement interne du FDD

Le FDD est administré par un Conseil d'Administration (Titre II des statuts), composé de 3 à 9 membres.

Ont été désignés en qualité de premiers Administrateurs, in fine des statuts :

- En tant que Président : Luc BLANCHET, membre de droit, également Président du Groupe botanic®
- Eric BOUCHET,
- Marie-Cécile BLANCHET,
- Bénédicte BLANCHET,
- Agnès BLANCHET.

Initialement, les statuts prévoyaient que ce Conseil d'administration, composé de 3 à 9 membres, comprendrait deux collèges : le collège des Fondateurs et le collège des personnalités qualifiées.

Aux termes du Conseil d'administration du 25 février 2022, les administrateurs ont décidé de supprimer le collège des personnalités qualifiées par mesure de simplification.

Au cours de l'exercice, ce conseil d'administration s'est réuni :

1/ le 25 février 2022 pour statuer sur l'ordre du jour était le suivant :

- Modification de la composition du Conseil d'administration : proposition de suppression du collège des Personnalités qualifiées
- Modification corrélative des statuts du Fonds
- Désignation du Bureau du Conseil d'Administration
- Présentation de la convention de mécénat régularisée avec la société Botanic-Serres du Salève et ses filiales en date du 27 août 2021

- Ratification du contrat de prestation de services avec l'agence Kyoterra
- Informations et questions diverses.

2/ le 13 juillet 2022 pour statuer sur l'ordre du jour était le suivant :

- Cadrage du périmètre d'actions du Fonds en vue de la réalisation de l'objet social
- Feuille de route 2022
- Point à date des dépenses réalisées et à venir pour l'exercice en cours (clôture 31/12/2022)
- Autorisation pour présenter une déclaration préalable d'appel à la générosité publique auprès de la Préfecture
- Questions diverses

IV – Rapports du FDD avec les tiers

A – Les actions de communication menées par le FDD

- Les 24 et 25 septembre 2022, le FDD a participé au Festival Livres en Marches, en Savoie, ci-dessus. C'est au cours de ce festival éco responsable 2022, dont l'un des thèmes de conférence en 2022 était consacré à la Forêt « Moi la Forêt » en présence d'Alain BARATON et Francis HALLE, que le FDD a été officialisé.
- Au cours de l'exercice, il a été procédé à la création d'un site web permettant de communiquer l'activité du FDD le plus largement possible auprès du plus grand nombre : collaborateurs internes, clients, citoyens.... Une newsletter sera établie à visée informative et pédagogique. Des appels à projet pourront se mettre en place via le site internet du FDD.

B - Liste des partenaires du FDD

- Un partenariat avec l'ONF :

L'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé en 1966 en remplacement de l'administration des eaux et forêts. L'ONF gère 4,7 millions de forêts en France Métropolitaine appartenant à l'Etat (10% des forêts françaises, forêts domaniales, anciennes forêts royales) ou aux collectivités (communes, EPCI, départements). L'ONF gère les forêts dans le respect des principes de gestion durable qui associent les

enjeux de production (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie), de protection de la biodiversité (forêts sous statut de protection, réserves biologiques) et les fonctions sociales : accueil du public. L'ONF dispose d'un département recherche développement et assure pour le compte de l'Etat des missions d'intérêt général (protection de la biodiversité, restauration des terrains de montagnes (érosion, avalanche), lutte contre les incendies, protection du cordon dunaire).



Photo Franck Vogel

L'ONF propose des actions en phase avec l'objet du FDD et ses orientations.

Il s'agira d'opérations de mécénat financier et aussi de compétences, la possibilité de proposer aux collaborateurs du groupe d'apporter leur contribution pour les plantations de plants forestiers étant possible.



Photo ONF - Forêt du Grand Bois (42)

- La mise en œuvre d'une **exposition de photos** à visée pédagogique et intitulée "Moi la Forêt"

C'est le photographe-reporter Franck Vogel qui a été sélectionné pour confectionner une banque de 40 photos mettant en valeur la Forêt dans sa beauté et ses souffrances.

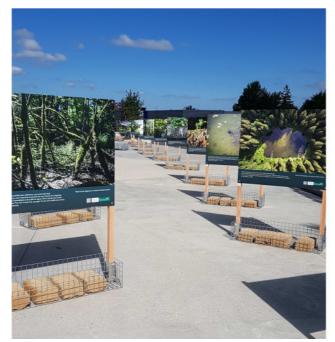


Photo Franck Vogel

20 photos sont sélectionnées pour confectionner une exposition photos qui sera exposée dans les jardineries pour interpeller et sensibiliser le plus grand nombre.

Ces photos sont légendées par une écrivaine : Irène Frain.

L'ensemble des photos servira à promouvoir les actions du Fonds de dotation et l'état de la forêt métropolitaine via différents canaux : site web, réseaux ou tout document utile pour le FDD.

- Le partenariat avec Livres en Marches (Savoie), festival éco responsable qui a pour objet d'offrir à un large public une expérience culturelle et littéraire orientée sur le monde de demain et notre responsabilité tout au long de l'année et particulièrement en septembre de chaque année, temps fort de l'association. Le partenariat est réalisé pour 3 ans.
- Le mécénat financier avec **l'association de Francis Hallé** "pour une forêt primaire".
 - L'association agit pour la création d'un vaste espace de dimension européenne et de grande superficie environ 70 000 hectares dans lequel une forêt intacte évoluera de façon autonome, renouvelant et développant sa faune et sa flore sans aucune intervention humaine, et cela sur une période de plusieurs siècles. Cette zone, restant à localiser, sera transfrontalière, avec une base française.



Photo Franck Vogel

C - Les actions de prospection de donateurs menées par le FDD

Aucune action de prospection de donateurs n'a été menée par le FDD à l'exception de l'opération d'appel à la générosité publique, pour la période du 25 septembre 2022 au 1^{er} septembre 2023.

V – Liste des actions d'intérêt général financées par le FDD

Au cours de l'exercice, les actions suivantes ont été réalisées :

Objet	Partenaire	Description sommaire	Nombre d'arbres plantés	Montant TTC
Reboisement	ONF	Plantation d'arbres sur la parcelle du Grand Bois sur la commune de Saint Etienne (42)	3750	8 800 euros
Reboisement	ONF	Plantation d'arbres sur une parcelle	1800	17 762 euros

		forestière de la commune de Brizon (74)	
Pédagogie	ONF	Espace pédagogique forestier pour écoles à Saint François de Sales (73)	15 600 euros
Reboisement et sensibilisation	Association Francis Hallé	Pour une forêt primaire	10 000 euros
Sensibilisation	Association Livres en Marches	Cycle de conférences et de rencontres	10 000 euros

VI – Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions du FDD

Tenant compte du paragraphe V ci-avant, les personnes morales bénéficiaires des redistributions du FDD sont les suivantes :

1/ OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial, 2 bis avenue du Général Leclerc, 94704 MAISONS ALFORT

Direction Territoriale Auvergne Rhône-Alpes, 143 rue Pierre Corneille, 69406 LYON cedex 03, Siret 662 043 116 00489

- 2/ ASSOCIATION FRANCIS HALLÉ POUR LA FORÊT PRIMAIRE, Mairie, 8 place de la Collégiale, 87120 EYMOUTIERS; Association Loi 1901
- 3/ ASSOCIATION INFORM'ACTION, Association Loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Chambéry sous le numéro 50301996000015, Mairie de Les Marches, 73800 PORTE DE SAVOIE.

VI - Liste des libéralités reçues

Le FDD a reçu les libéralités suivantes au cours de l'exercice :

- Une dotation initiale de 15.000 euros versée en numéraire le 27 août 2021 par la société BOTANIC-SERRES DU SALEVE, société par actions simplifiée alors au capital de 11.668.740 €, ayant siège social à Saint Julien en Genevois (74162), ARCHAMPS, 300 rue Louis Rustin, 310 473 178 RCS THONON LES BAINS, Fondateur;
- Mécenat reçu des filiales du Groupe botanic ® pour une somme totale de 999.000 euros, suivant versements effectués le 27 août 2021 ;
- Mécenat reçu des filiales du Groupe botanic ® pour une somme totale de 301.800 euros, suivant versements effectués le 26 août 2022;
- 70 € de dons reçus au titre de l'opération d'appel à la générosité publique.

VII - Conclusion

Ce premier exercice a permis de mettre en place des premières actions concrètes et durables en faveur de la forêt et de sa biodiversité. Ces actions permettent aussi de faire connaître l'objet du FDD au plus grand nombre : clients, partenaires, communes forestières, professionnels de la gestion forestière, ... permettant de poursuivre le chemin.

Les demandes de soutien commencent à affluer sur le site en ligne du FDD ce qui nous conduit à créer en 2023 un mode opératoire pour objectiver les choix. Cela permettra de faire des réponses adaptées et cohérentes.



Photo Franck Vogel



